

Autorisations légales d'enseigner

Pour les personnes ayant entrepris un parcours de formation en enseignement en formation professionnelle

Études de baccalauréat en enseignement en formation professionnelle en cours

Ce qu'il est possible d'obtenir

- Autorisation provisoire d'enseigner¹

Exigences²

- Être inscrit à un baccalauréat en enseignement en formation professionnelle reconnu et avoir accumulé au moins 3 unités de formation en initiation à l'enseignement
- Avoir une promesse d'engagement pour un programme d'études professionnelles à enseigner en lien direct avec l'un de ses diplômes
- Être titulaire d'un DEP, d'un DEC ou d'un diplôme universitaire en lien direct avec le programme d'études professionnelles à enseigner³
- Posséder au minimum 3 000 heures d'expérience en lien direct avec le programme d'études professionnelles à enseigner

Validité de l'autorisation

- Au plus 4 ans, renouvelable sous certaines conditions

Présentation de la demande

- Par l'étudiant

90 crédits accumulés, incluant 45 crédits de formation en éducation

+ Examen de langue réussi

Ce qu'il est possible d'obtenir

- Licence d'enseignement¹

Validité de l'autorisation

- 5 ans, renouvelable sous certaines conditions

Présentation de la demande

- L'étudiant présente sa demande à l'université, qui pourra par la suite recommander la délivrance de la licence.

Diplôme obtenu

+ Examen de langue réussi

Ce qu'il est possible d'obtenir

- Brevet d'enseignement¹

Validité de l'autorisation

- Permanente

Présentation de la demande

- L'étudiant présente sa demande à l'université, qui pourra par la suite recommander la délivrance du brevet au Ministère.

Cheminement vers le brevet

```
graph LR; A((Inscription)) --> B(Études); B --> C(Examen de langue); C --> D(Études); D --> E((Obtention du diplôme)); E --> F((Brevet)); A -.-> G((Autorisation provisoire)); G -.-> B; C -.-> H((Licence)); H -.-> D;
```

Information complémentaire

- Conditions et modalités pour la délivrance d'une autorisation provisoire d'enseigner et d'une licence d'enseignement à la formation professionnelle
- Listes des programmes de formation à l'enseignement menant à une autorisation d'enseigner
- Demander une autorisation d'enseigner
- Règlement sur les autorisations d'enseigner

Pour obtenir de l'information supplémentaire

Courriel : titularisation@education.gouv.qc.ca

Téléphone : 418 646-6581

Ligne sans frais : 1 833 860-6581

Nous sommes là pour répondre à vos questions !

1 Sous réserve de la vérification des antécédents judiciaires.
2 Selon le *Règlement sur les autorisations d'enseigner* en vigueur.
3 Voir l'outil de soutien relatif à l'inscription aux programmes d'enseignement en formation professionnelle.